

Le Voilier

Le bulletin des membres



Le conseil d'administration



Dans ce numéro :

Des nouvelles de l'organisme.....	2
Droits et recours Laurentides était présent.....	3-4
Droits et recours Laurentides appuie.....	5
Nous sommes communautaires autonomes	6
Communautaire à boutte!	7
Hospitalisation contre le gré en psychiatrie.....	8
Chronique juridique.....	9
Quand un diagnostic cache le reste.....	10-11
Espace membres.....	12-16



Le conseil d'administration 2026-2027

De gauche à droite : Alain Durepos, Sophie Longtin, Johanne Roy, Lynda Bergeron, Shany Perron, Gaétane Léveillé, Gilles Marsolais et Guylaine Labonté.

Le bulletin d'information *Le Voilier* de Droits et recours Laurentides est publié 3 fois par année, plus une édition spéciale du temps des Fêtes. Chaque numéro est distribué :

- ♦ aux membres de Droits et recours Laurentides;
- ♦ à plus de 150 organismes, établissements, député.es, dans la région des Laurentides;
- ♦ aux personnes et organismes qui supportent les actions de Droits et recours Laurentides;
- ♦ à d'autres groupes de promotion et de défense des droits en santé mentale.

Merci !

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec



Des nouvelles de l'organisme...

Assemblée générale 2026

Le 5 juin 2026, Droits et recours Laurentides a tenu son assemblée générale annuelle à l'hôtel Best Western de Saint-Jérôme. Au total, 41 personnes ont été présentes, dont 5 personnes observatrices.

Nous avons commencé la journée avec une activité réservée aux membres. Ce moment nous a permis de nous rassembler, d'échanger et de renforcer le sentiment d'appartenance à notre organisme. Cette activité a été très appréciée et a créé une belle ambiance de complicité et de solidarité.

Nous avons ensuite partagé un dîner. Le buffet a été fort apprécié par les personnes présentes et a offert une belle occasion de poursuivre les discussions dans une atmosphère conviviale.

En après-midi, nous avons tenu notre assemblée générale annuelle. Ce moment important nous a permis de faire le bilan de la dernière année, de souligner le travail accompli et de réfléchir collectivement aux défis et aux priorités à venir.

L'assemblée a été animée par Denise Brouillard et Manon Guillemette, que nous remercions infiniment pour leur savoir-faire et leur précieuse implication.



Lors de cette assemblée, un nouveau conseil d'administration a également été élu. Il est composé de trois membres actifs, de deux membres sympathisants, d'un.e représentant.e des employé-es ainsi que de la coordonnatrice. Pour l'année 2026-2027, les personnes qui constituent le conseil d'administration de Droits et recours Laurentides sont Johanne Roy, Gilles Marsolais, Gaétane Léveillé, Guy-laine Labonté, Lynda Bergeron, Alain Durepos, Sophie Longtin (représentante des employé-es) et Shanny Perron (coordonnatrice).

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette journée. Votre présence et votre engagement contribuent depuis plus de 30 ans à soutenir la mission de Droits et recours Laurentides.



Droits et recours Laurentides était présent...

35e anniversaire du Collectif de défense de droits de Montréal, Action Autonomie

Sophie, Shany et Karima étaient présentes le 16 avril 2026 au Cabaret le Lion d'or à Montréal pour souligner le 35e anniversaire du Collectif en défense de droits de Montréal, Action Autonomie. Félicitations à toute l'équipe d'Action Autonomie!



« Viens prendre une pause! »

Le 6 mai dernier, nous avons participé à l'événement « Viens prendre une pause » dans le cadre de la Semaine de la santé mentale à la Vieille gare de Saint-Jérôme. Cette activité est organisée par la table adultes en difficulté de la MRC Rivière-du-Nord et du Nord de Mirabel.

Journée kiosques au Carrefour communautaire

Le 7 mai 2026, Sophie et Olivier sont allés à la rencontre de personnes hospitalisées en psychiatrie, de leurs proches et du personnel du pavillon santé mentale de l'hôpital de Saint-Jérôme. Ils y ont tenu un kiosque afin de présenter l'organisme.

AGA AGIDD-SMQ 27-28 mai 2026

Sophie, Shany et Karima ont participé à l'assemblée générale annuelle de l'AGIDD-SMQ (Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec). Deux journées fortes en échanges et en plaisir!



Crédit photo: AGIDD-SMQ

AGA ROCL 27 mai 2026

Shany et Olivier étaient présents à l'assemblée générale annuelle du Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL) le 27 mai dernier. En plus de vivre un moment de cohésion, de plaisir et d'émotions, nous y avons adopté les orientations collectives pour les prochaines années.



Crédit photo: ROCLaurentides

Droits et recours Laurentides était présent...

AGA RFL 4 juin 2026

Sophie était présente à l'assemblée générale annuelle du Réseau des femmes des Laurentides (RFL) le 4 juin dernier. Un très bel atelier sur la mobilisation a été offert par Rim Mohsen à cette occasion.

AGA Info-justice Laval-Laurentides-Lanaudière 12 juin 2026

Olivier a représenté Droits et recours Laurentides à l'assemblée générale annuelle de Info-justice Laval-Laurentides-Lanaudière, le 12 juin dernier à Saint-Jérôme. Le réseau Info-justice (anciennement Centre de justice de proximité), présent dans toutes les régions du Québec, offre du soutien juridique accessible à tous.

AGA CLSM 19 juin 2026

Sophie et Shany ont participé comme observatrices à l'assemblée générale annuelle du Collectif des Laurentides en santé mentale le 19 juin dernier. Un bel hommage a été rendu à Carole Lévis, présidente du CLSM, pour son engagement exceptionnel envers l'organisme et les personnes premières concernées en santé mentale.



Mouvement Le Communautaire à boutte

L'organisme continue à s'impliquer dans les diverses activités et manifestations du mouvement Le communautaire à boutte.

Nous avons ainsi participé à une manifestation à Prévost, le 25 mai dernier, devant le bureau de Sonia Bélanger (Ministre de la Santé et députée de Prévost).

Nous avons également été à la manifestation nationale, organisée le 8 juin devant le bureau de Christine Fréchette (Première ministre) à Saint-Constant.



Une partie de l'équipe était présente aussi à la manifestation nationale du 15 septembre à Trois-Rivières.



Droits et recours Laurentides appuie...

Coalition Solidarité Santé : La santé publique en péril !

Le conseil d'administration a appuyé et partagé une lettre de la Coalition solidarité santé exprimant de vives inquiétudes face à l'état du système de santé publique. La lettre dénonce les impacts du projet de loi 7, notamment l'abolition de l'Institut national de santé publique du Québec, un pilier essentiel en prévention, recherche et gestion des crises sanitaires. Elle vise à sensibiliser à la fragilisation des services publics, aux réformes jugées nuisibles, et à défendre une santé publique forte, indépendante, ainsi qu'un accès universel et équitable aux soins.

Coalition Solidarité Santé : Mobilisation régionale – 14 avril 2026, les gouvernements mauvais pour la santé !

Le conseil d'administration a également appuyé la Mobilisation régionale du 14 avril 2026 : Les gouvernements mauvais pour la santé ! Cette mobilisation s'inscrit dans une action plus large de mobilisation citoyenne. Elle vise à critiquer les politiques gouvernementales jugées néfastes pour la santé publique et à encourager une participation collective pour défendre et améliorer le système de santé. Dans les Laurentides, la CSN-Laurentides (Antenne régionale de la Coalition) et le Regroupement des citoyens Santé Laurentides proposaient une mobilisation devant l'hôpital de Saint-Jérôme pour réclamer un meilleur financement de nos infrastructures en milieu hospitalier dans les Laurentides. En raison du mauvais temps, l'activité a été remplacée par une mobilisation sur les réseaux sociaux. L'équipe de Droits et recours Laurentides a partagé une photo sur sa page Facebook en appui à la mobilisation.



Collectif *La santé sans préjugé*!

Le conseil d'administration de Droits et recours Laurentides a appuyé l'initiative du Collectif *La santé sans préjugés*, qui dénonce les préjugés vécus par les personnes ayant reçu un diagnostic en santé mentale dans les services de santé et de services sociaux. Le Collectif met en lumière les impacts de ces discriminations, notamment le manque d'écoute, la remise en doute de la parole des personnes et les atteintes à leurs droits fondamentaux. Il revendique la mise en place de campagnes de sensibilisation afin de lutter contre les préjugés et de favoriser des soins fondés sur le respect, l'écoute et la dignité.



Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL)

Les membres du conseil d'administration ont appuyé le Cahier de propositions du ROCL, élaboré par le regroupement suite au Congrès d'orientation qui s'est tenu en octobre 2025.

Habitations Castonguay

Une lettre d'appui au projet Habitations Castonguay a été approuvée par le conseil d'administration. Il s'agit d'un projet issu d'un promoteur du secteur privé désirant construire environ 250 logements abordables pour des personnes vulnérables à Saint-Jérôme. Des intervenant.e.s seraient sur place, il y aurait une cuisine collective, de l'hébergement temporaire, un jardin communautaire, etc. Le but de ce projet est de créer de la stabilité résidentielle et de permettre la création d'un lien d'appartenance chez les résidents.

Nous sommes communautaires autonomes!

Semaine nationale de l'action communautaire autonome - du 19 au 23 octobre 2026

Nous sommes communautaires autonomes, 30 ans de lutte pour la reconnaissance

Du 19 au 23 octobre, nous soulignerons une édition spéciale de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome! Sous le thème « Nous sommes communautaires et autonomes, 30 ans de lutte pour la reconnaissance », nous célébrons la force et l'histoire de notre mouvement unique au monde.

Depuis plus de 30 ans, le mouvement d'action communautaire autonome (ACA) s'est réuni autour d'un projet social commun qui ne laisse personne derrière. Porté par et pour les communautés, l'ACA transforme la société en créant des solutions concrètes pour s'attaquer aux racines des problèmes sociaux.

En 1996, tous les secteurs du mouvement se sont unis pour défendre et faire reconnaître l'ACA à sa juste valeur. Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a alors été créé pour porter la voix du mouvement. Nos mobilisations ont mené à une Politique de reconnaissance en 2001, une avancée majeure qui n'existe nulle part ailleurs. Avec ce document, le gouvernement a reconnu officiellement le rôle des organismes d'ACA dans la société québécoise.

Et nous continuons à lutter ensemble.

Aujourd'hui, nous faisons face à des défis importants avec des crises multiples, que ce soit au plan écologique, économique, social, politique, etc. Nous sommes confronté.es à des menaces à nos droits et à nos valeurs démocratiques. C'est le moment de se rassembler pour nous rappeler notre histoire riche de luttes, de solidarité et de victoires. Notre mouvement a contribué à de nombreuses avancées historiques pour le Québec. Pensons à la création de logements sociaux, au droit à l'avortement, aux garderies populaires qui ont inspiré la création des CPE, à l'accès à l'aide juridique ou encore au mariage pour les personnes de même sexe.

Chaque mobilisation, chaque action collective, chaque gain démontre notre pouvoir de créer des solutions porteuses d'espoir.

En cette semaine de l'action communautaire autonome (ACA), nous ressentons à la fois la fierté de tout ce que nous avons accompli et l'urgence des luttes qui nous attendent.

Nous vous invitons à vous faire voir et à vous souvenir de ce que nous avons construit ensemble. Partout au Québec, nous sommes là, nous sommes en action et nous sommes ensemble. **Et c'est ensemble que nous avons le pouvoir de transformer notre avenir collectif.**



Source: Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Communautaire à boutte!

Mouvement national de grève et de revendications du milieu communautaire

LES PROCHAINES ACTIONS EN BREF !



Cellules
locales et
régionales

**AOÛT
À OCTOBRE**

Représentations
politiques
auprès des
candidat-es

Actions
régionales



15 septembre 2026

**Manifestation
nationale à
Trois-Rivières**

**Élections
5 octobre**

**Semaine de mobilisation
19 au 23 octobre 2026**

*On réaffirme
nos revendications !*

Mise à jour
économique
en novembre

*... et si on ne nous
considère pas ...*

**Février / Mars
2027**

**Intensification
des
actions...**

GRÈVE



**LE
COMMUNAUTAIRE
À
BOUTTE**

Les détails des actions suivront sous peu...

SOURCE: aboutte.info

Hospitalisation contre le gré en psychiatrie

De la loi P-38 au projet de loi 23: ce qui change

LOI P-38 : AVANT ET APRÈS LES CHANGEMENTS DU PL 23

P-38 (AVANT LES CHANGEMENTS)	PRINCIPALES DIFFÉRENCES	P-38 (AVEC CHANGEMENTS DU PL 23)
 <i>Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui.</i>	 Nouveau titre Retire la référence explicite au danger pour soi ou autrui et met l'accent sur l'altération de la santé mentale. →	 <i>Loi sur la protection des personnes présentant une altération de leur état mental.</i>
 Critère : danger grave et immédiat Pour soi ou autrui	 Critère de danger élargi : n'a plus à être « grave et immédiat ». →	 Critère : situation où il existe un danger • Atteinte grave à l'intégrité physique • Risque raisonnablement prévisible • ou détérioration importante de l'état mental
 Garde préventive • Jusqu'à 72 heures • Décidée par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée • Sans autorisation judiciaire	 Remplacement de la garde préventive et de la garde provisoire par une garde temporaire. Possibilité d'une garde contre le gré pouvant aller jusqu'à 168 heures avant une intervention du tribunal. →	 Garde temporaire • Décidée par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée • Sans autorisation judiciaire
 Garde provisoire • Le tribunal autorise l'établissement à garder la personne pour procéder à une évaluation psychiatrique		 Durée maximale : jusqu'à 168 heures (7 jours) avant l'intervention du tribunal.
 Évaluations psychiatriques • Réalisées après l'autorisation du tribunal	 Retrait du contrôle judiciaire préalable pour les évaluations psychiatriques. →	Évaluations psychiatriques 1^{re} évaluation psychiatrique • Réalisée durant les premières 48 h de la garde temporaire • Par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée • Peut se faire sans le consentement de la personne 2^{de} évaluation psychiatrique • Par un autre médecin ou IPS • Au plus tard 72 heures après la prise en charge • Sans autorisation judiciaire ✓ Maintien de la garde temporaire • Si les deux évaluations arrivent à la conclusion que la personne présente un danger • Peut être gardée jusqu'à 96 heures avant l'intervention du tribunal
 Garde autorisée • Si nécessaire et dans certaines circonstances, le tribunal rend une ordonnance pour poursuivre la garde (hospitalisation).		
 Autres éléments clés de la P-38 ✓ Pas de directives psychiatriques anticipées ✓ Aide juridique selon les règles habituelles d'admissibilité ✓ Contestation de la garde autorisée devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ)	 →	Modifications et nouveautés ✓ Création des directives psychiatriques anticipées ✓ Aide juridique gratuite en première instance (garde et autorisation judiciaire de soins) ✓ Création d'une section de l'intégrité de la personne au TAQ pour rendre les décisions pour les gardes autorisées et les autorisations judiciaires de soins



Chronique juridique

Chiens d'assistance et animaux de soutien émotionnel: Quels sont vos droits?

La différence entre un chien d'assistance et un animal de soutien émotionnel:

Cette différence est importante, car les droits ne sont pas les mêmes pour ces deux types de chiens.

Un **chien d'assistance** est un chien spécialement entraîné pour aider une personne ayant un handicap. Son rôle est d'accomplir des tâches précises qui permettent à la personne de gagner en autonomie et en sécurité. Par exemple, un chien d'assistance peut : guider une personne aveugle ou malvoyante, détecter une crise d'épilepsie ou une baisse de glycémie, ouvrir des portes, ramasser des objets, interrompre un épisode de panique ou de dissociation ou encore aider une personne à conserver son équilibre.

Les chiens d'assistance peuvent aider des personnes ayant différents handicaps, par exemple : un trouble du spectre de l'autisme, le diabète, l'épilepsie, une mobilité réduite, un trouble de stress post-traumatique, la surdité, une déficience visuelle, etc. Les chiens d'assistance portent souvent un harnais, un foulard ou un insigne indiquant qu'ils ont été entraînés. La personne qui les accompagne peut aussi avoir un document qui confirme cette formation.

Les **animaux de soutien émotionnel** ont un rôle différent. Ils apportent du réconfort et peuvent aider une personne à mieux vivre avec certains problèmes de santé mentale, comme l'anxiété ou les troubles de panique. Contrairement aux chiens d'assistance, ils ne sont généralement pas entraînés pour accomplir des tâches précises. Leur présence peut toutefois avoir des effets positifs importants sur le bien-être et la santé mentale de certaines personnes.

Peut-on entrer dans un commerce ou un restaurant avec un chien d'assistance?

En général, oui. Une personne accompagnée de son chien d'assistance peut normalement accéder aux mêmes endroits et aux mêmes services que les autres personnes. Cela comprend notamment : les commerces, les restaurants, les hôtels, les gîtes et les terrains de camping, les transports en commun et les taxis, les établissements d'enseignement.

Un commerce ne peut donc généralement pas refuser l'entrée à la personne qui se présente avec un chien d'assistance, lui imposer des frais supplémentaires ou l'isoler des autres clients. La raison est simple : la *Charte des droits et libertés de la personne* interdit la discrimination fondée sur le handicap, et les tribunaux considèrent qu'un chien d'assistance est un moyen qui aide une personne à vivre avec son handicap.

Peut-on demander une preuve? Une organisation peut demander si le chien sert à aider une personne ayant un handicap ou demander à voir un document montrant que le chien a reçu une formation, mais elle ne peut généralement pas : exiger une preuve du handicap, demander des renseignements médicaux, refuser automatiquement l'accès parce que la personne n'a pas ses documents avec elle.

Et les animaux de soutien émotionnel? Les animaux de soutien émotionnel n'ont pas automatiquement les mêmes droits d'accès que les chiens d'assistance. Leur accès aux lieux publics est évalué au cas par cas. Cela ne veut pas dire qu'ils sont automatiquement refusés. Une personne peut demander à être accompagnée de son animal de soutien émotionnel dans un lieu public. Pour décider si elle permet au chien d'entrer ou non, l'entreprise ou l'organisation peut notamment tenir compte : du comportement de l'animal, des risques qu'il peut présenter, des solutions possibles pour répondre aux besoins de la personne tout en respectant les contraintes du lieu.

Les droits en matière de logement: Une ou un propriétaire ne peut pas discriminer une personne en raison de son handicap. Ainsi, les propriétaires ne peuvent pas refuser un chien d'assistance dans un logement, même si le bail interdit les animaux. Pour les animaux de soutien émotionnel, la situation est plus nuancée. Dans certains cas, le Tribunal administratif du logement a permis à des locataires de garder leur animal malgré une interdiction dans le bail. Toutefois, la personne devait démontrer que l'animal était nécessaire à sa santé mentale ou à son bien-être, par exemple en fournissant un billet médical.

Source: Educaloï

Quand un diagnostic cache le reste

Comprendre le masquage diagnostique

Lorsque l'on s'adresse à un·e professionnel·le de la santé et des services sociaux, être écouté·e, cru·e et soigné·e avec respect devrait aller de soi. Pourtant, plusieurs personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale racontent une expérience bien différente lorsqu'elles consultent pour un malaise physique : leur douleur, leur fatigue, leurs symptômes ou leurs inquiétudes sont parfois rapidement attribués à leur diagnostic psychiatrique. Ce phénomène porte un nom : le masquage diagnostique.

Qu'est-ce que le masquage diagnostique?

Selon le collectif La santé sans préjugés, le masquage diagnostique se définit comme « une situation où, en raison du diagnostic psychiatrique, certaines personnes ne sont ni écoutées ni crues lorsqu'elles souffrent de maux physiques, parlent d'agressions qu'elles ont subies ou expliquent les effets secondaires de leurs médicaments ». Autrement dit, le diagnostic psychiatrique devient une sorte de filtre : avant même d'examiner toutes les possibilités, on suppose que « c'est psychologique », que la personne exagère ou comprend mal ce qui lui arrive.

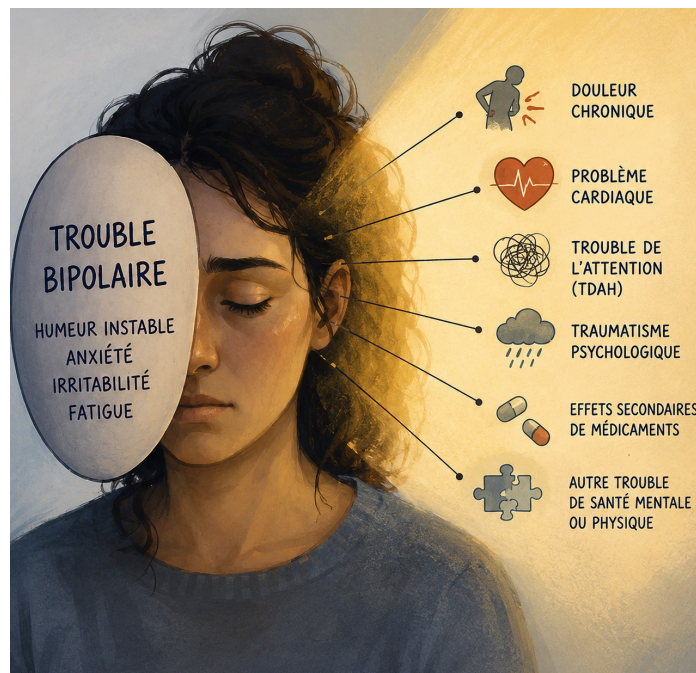
Les conséquences sont importantes. Des personnes peuvent repartir d'une consultation sans réponse à leur demande initiale, être référées en psychiatrie pour des douleurs physiques, voir leur médication modifiée ou ne recevoir aucune explication claire sur leur état de santé. En plus de retarder l'accès à des soins appropriés, ces situations peuvent entraîner des sentiments de déshumanisation, de frustration, d'impuissance et de détresse.

Le masquage diagnostique n'est pas qu'un accident de parcours. C'est aussi un problème de droits, de crédibilité et de discrimination. Lorsqu'une personne n'est pas prise au sérieux à cause d'un diagnostic, son droit à des soins appropriés, son droit à l'information, son droit à participer aux décisions qui la concernent et son droit à la dignité peuvent être compromis.

Pourquoi cela arrive-t-il?

Ce phénomène prend racine dans la stigmatisation encore présente envers les personnes qui vivent ou qui ont vécu des problèmes de santé mentale. Elles peuvent être perçues comme une « clientèle difficile », moins crédible ou plus compliquée à accompagner.

Le masquage diagnostique peut aussi être renforcé par les contraintes du système de santé : culture d'efficacité et de productivité dans les urgences et les hôpitaux, manque de services de première ligne, méconnaissance des effets secondaires de certains médicaments, ou tendance à accorder moins de poids à la parole des personnes ayant un diagnostic en santé mentale.



Des conséquences bien réelles

Le masquage diagnostique peut empêcher l'accès à des examens nécessaires, retarder un diagnostic ou mener à un traitement inadéquat. Une douleur à la poitrine peut être interprétée comme de l'anxiété; une fatigue persistante comme un symptôme dépressif; une plainte physique répétée comme une « fixation ». Dans certains cas, ces retards peuvent entraîner des conséquences graves sur la santé.

De plus, à force de ne pas être crues, certaines personnes peuvent hésiter à consulter, minimiser leurs propres symptômes ou se sentir coupables de demander de l'aide. La relation de confiance avec le réseau de la santé s'effrite.

Quand un diagnostic cache le reste

Comprendre le masquage diagnostique

Que peut-on faire comme personne concernée?

- Se préparer à communiquer clairement
- Faire preuve de franchise au sujet du diagnostic psychiatrique : « Je sais que j'ai un diagnostic et que j'ai un suivi en psychiatrie, mais ce n'est pas pour ça que je consulte aujourd'hui. »
- Bien se connaître pour pouvoir parler de soi avec conviction : « Oui, j'ai un diagnostic psychiatrique et je me connais bien. Les symptômes que je ressens en ce moment, ce n'est pas ça. »
- Rester calme
- Nommer comment on se sent
- Insister si on a un doute sur la façon dont le ou la professionnelle adresse la situation : « Est-ce que mon diagnostic psychiatrique explique tous les symptômes que je vis actuellement? »

Pour une santé sans préjugés

Parler du masquage diagnostique, c'est refuser que la santé mentale serve d'étiquette réductrice. C'est affirmer que chaque personne a droit à une écoute réelle, à une évaluation complète et à des soins fondés sur ses besoins plutôt que sur des préjugés.

Olivier Shareck, conseiller en défense de droits

Source: Marie-Claude Jacques (2026, 24 mars). Le masquage diagnostique : savoirs croisés et pistes d'action [vidéo]. Présenté dans le cadre d'un midi-conférence organisé par l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux.

Le masquage diagnostique : savoirs croisés et pistes d'action

Cette conférence présente les résultats d'une recherche-action participative menée avec le Collectif La Santé sans Préjugés, un groupe militant en santé mentale. Elle a été présentée le 24 mars 2026 par Marie-Claude Jacques (professeure en sciences infirmières à l'Université de Sherbrooke) dans le cadre d'un midi-conférence organisé par l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux.

Pour voir la conférence:



Espace membres

Votre voix, vos nouvelles, vos initiatives!

Chers membres, cette page est la vôtre! L'Espace membres est un lieu pour partager vos bons coups, vos projets, vos implications dans la communauté, vos réflexions, vos invitations à des activités ou vos témoignages!

Vous voulez être publiés? Écrivez-nous à info@droitsetrecourslaurentides.org ou par contactez Karima par téléphone 450-436-4633 ou 1-800-461-4633 (ligne sans frais).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Renforcer notre sentiment d'appartenance: une voix collective qui prend forme

Lors de l'assemblée générale annuelle de Droits et recours Laurentides, le 5 juin dernier, nous avons participé à une activité qui nous a permis de réfléchir ensemble à notre sentiment d'appartenance envers l'organisme. L'objectif était de mettre en lumière ce qui nous unit, ce que nous défendons collectivement et la vision d'avenir que nous portons.

Les participant·es ont été réparti·es en quatre groupes, chacun ayant une mission bien précise : explorer notre voix, nos valeurs, nos actions et nos espoirs. À travers des échanges riches et sincères, les membres ont mis en mots ce qui fait la force de notre organisme.

Le groupe **Les Voix** a formulé des messages forts sur la défense des droits en santé mentale, rappelant que les droits et libertés sont fondamentaux et que les personnes concernées doivent être en-



Le groupe **Les Valeurs** a fait ressortir les fondements humains qui nous rassemblent : le respect, l'entraide, la communication, la justice, la bienveillance, le courage et la compréhension.

Le groupe **Les Actions** a nommé les gestes concrets qui donnent vie à notre mission : briser l'isolement, accompagner, soutenir, partager les vécus, représenter les membres et défendre leurs droits auprès des différentes instances.



Enfin, le groupe **Les Espoirs** a permis d'imaginer un futur plus juste et plus humain : un monde avec moins de préjugés, un meilleur accès aux ressources et aux soins, ainsi qu'une reconnaissance pleine et entière des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Espace membres

Votre voix, vos nouvelles, vos initiatives!

Une vision commune pour avancer ensemble!

Cette activité nous a permis de faire émerger une vision commune et nous a rappelé que Droits et recours Laurentides est bien plus qu'un organisme de défense de droits : c'est aussi un espace de solidarité, d'écoute et de pouvoir collectif.

Ensemble, nous bâtissons un mouvement fort, ancré dans l'expérience et la voix de tous les membres.



VISION COMMUNE DES MEMBRES PRÉSENTS À L'AGA 2026

*Nous, membres de Droits et Recours Laurentides, affirmons que notre union fait la force, que nos droits et libertés sont fondamentaux et doivent s'appliquer à tous.
Rien sur nous sans nous, et « non, c'est non ».*

Nous sommes un groupe basé sur le respect, l'entraide, la compréhension, la communication, la justice, le courage, la bienveillance, l'accompagnement et la défense des droits.

Nous sommes un groupe qui vise l'entraide, développe les compétences des personnes, brise l'isolement, accompagne et soutient les personnes plus vulnérables, partage les vécus, et fait entendre les voix des personnes premières concernées.

Nous souhaitons construire un avenir où l'accès aux ressources et aux soins est facilité, où les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale sont reconnues comme des personnes à part entière, sans préjugés, et où des soins humains, compétents et respectueux sont enfin accessibles à tous.



Espace membres

Votre voix, vos nouvelles, vos initiatives!



Yvette Fournelle

8 septembre, Saint-Jérôme

Marc-Alexandre Dubé

8 septembre, Nominique

Suzanne Chénier

20 septembre, Saint-Jérôme

Françoise Le Guen

24 septembre, Sainte-Sophie

Maurice Marcotte

27 septembre, Saint-Jérôme

Claudette Bonenfant

29 septembre, Saint-Jérôme



Décès

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Mme Thérèse Lafleur, le 8 avril dernier, à Saint-Jérôme. Thérèse était membre de Droits et recours Laurentides depuis 2005.



Vous êtes un.e utilisateur.trice

Facebook?

Suivez la page de Droits et recours Laurentides pour rester informé.es:



Coupon d'adhésion pour *renouveler* votre carte ou pour *devenir* membre de Droits et recours Laurentides

Je désire devenir membre ou je désire renouveler ma carte de membre de Droits et recours Laurentides. Je joins le montant de la cotisation annuelle. Je recevrai par la poste ma carte de membre ainsi que toute correspondance adressée aux membres. Je recevrai aussi gratuitement le bulletin *Le Voilier*.

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Date : _____

Signature : _____

RETOURNEZ À :

Je suis membre !
Droits et recours Laurentides
C.P. 501
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5V2

☐ 2 \$ - Membre actif-ve ☐ 5 \$ - Membre sympathisant-e

Renouvelable une fois par année à l'assemblée générale annuelle

Désirez-vous que votre anniversaire soit souligné? Nous vous enverrons une lettre de vœux le mois de votre fête!

Si oui, indiquez votre date de naissance. Je suis né-e le _____ du mois de _____

Pour que votre date de fête soit mentionnée dans le Voilier, cochez ☐ OUI!

QUI PEUT DEVENIR MEMBRE ?

Il y a deux types de membres dans notre organisme, les membres actifs-ves et les membres sympathisants-es. Voici ce qu'en disent nos règlements généraux:

Peuvent être membres actifs-ves :

Les personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale ou de troubles émotionnels. Les personnes recevant des services dans le champ de la santé mentale.

Peuvent être membres sympathisants-es :

Les personnes participant aux activités et soutenant les objectifs de l'organisme. Toute personne rémunérée ou tout membre d'un conseil d'administration d'un établissement de santé et de services sociaux ou d'un organisme communautaire donnant des services ne peut être membre sympathisant-e.

Cotisation annuelle :

L'ensemble des membres, réuni en assemblée générale, a décidé que la cotisation annuelle soit de 2 \$ pour les membres actifs et de 5 \$ pour les membres sympathisant-es.



Mission

- ◆ Promouvoir, protéger et défendre les droits individuels et collectifs des personnes, ou des groupes de personnes, vivant des problèmes de santé mentale dans la région des Laurentides.
- ◆ Offrir l'aide et l'accompagnement nécessaires aux personnes (ou groupes) qui le désirent en vue de la recherche d'une meilleure
- qualité de vie et d'un plus grand respect de la personne. Le tout devant favoriser la responsabilisation de la personne, le respect de son rythme et de sa compétence.
- ◆ Organiser des rencontres, discussions ou colloques et activités dans le but de former ou d'informer en matière de défense des droits et d'accompagnement selon les principes de l'éducation populaire autonome.
- ◆ Faire des recommandations aux différentes instances politiques.



Édition spéciale de Noël

Cette année encore, nous faisons appel à vous pour notre édition spéciale de Noël!

Cette édition est la vôtre, que ce soit pour partager vos vœux, vos expériences, vos espoirs, vos pensées, des poèmes, des gestes de solidarité qui vous ont touchés ou que vous avez posés, ou vos souhaits de Noël et de bonne année.

Membres ou amis-es de Droits et recours Laurentides, c'est avec grand plaisir que nous publierons tous les textes que nous aurons reçus au plus tard le **19 novembre 2026**. Vous recevrez un exemplaire en couleur du Voilier.

Vous pouvez choisir de signer vos textes de votre nom, d'un nom de plume, ou nous pouvons indiquer *anonyme* si vous ne souhaitez pas être identifié.

Pour envoyer vos textes par la poste :

Comité Le Voilier 227, rue Saint-Georges, bureau 104, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5A1

Par courriel : info@droitsetrecourslaurentides.org

Appelez-nous pour toute question: 450-436-4633

Philosophie

- ◆ Avoir un préjugé favorable envers la personne.
- ◆ Donner à la personne le rôle principal dans la défense de ses droits.
- ◆ Respecter le cheminement, le rythme, les valeurs, les choix et les besoins exprimés par la personne.
- ◆ Développer les compétences de la personne afin qu'elle soit en mesure de faire valoir elle-même ses droits et de pouvoir éventuellement aider ses proches à le faire.
- ◆ Les actions visent à améliorer les conditions de vie des personnes et à initier un changement de mentalité (compréhension, ouverture et tolérance) dans la communauté.



Droits et recours Laurentides est un organisme communautaire voué à la promotion, au respect et à la défense des droits des personnes qui ont ou qui ont eu des problèmes de santé mentale dans la région des Laurentides.

227, rue Saint-Georges, bureau 104, C.P. 501, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5V2
450-436-4633 • 1-800-361-4633 • Télécopieur : 450-436-5099
info@droitsetrecourslaurentides.org • <http://droitsetrecourslaurentides.org>